

IMAGE ENTRÉE PRINCIPALE WONG
A-000 PAE

PROPRIÉTAIRE :



McGill

ARCHITECTE :



McGill

Facilities Management
and Ancillary Services
Design Services

Gestion des installations
et services auxiliaires
Services de conception

SCEAU :



PAVILLON WONG - 229 JELF FÉVRIER 2022 - OUZILLEAU

No. PROJET :

20-081

PAS POUR CONSTRUCTION

ÉMIS POUR :

SOUMISSION

DATE :

2025-10-27

LISTE DE DESSINS EN ARCHITECTURE

PAGE	TITRE DE DESSIN
A-000	PAGE COUVERTURE ET PLAN CLÉ
A-001	NOTES GÉNÉRALES ET PLANS DE LOCALISATION
A-002	ANALYSE DE CODE ET PLANS DES SÉPARATIONS COUPE-FEU
A-200	PLAN DE DEMOLITION - 3 ^{ÈME} ÉTAGE
A-250	PLAN DE CONSTRUCTION - 3 ^{ÈME} ÉTAGE
A-260	PLAN DES INTERVENTIONS - 2 ^{ÈME} ÉTAGE
A-261	PLAN POUR RÉFÉRENCE - PLAFOND RÉFLÉCHI - 3 ^{ÈME} ÉTAGE
A-270	PLAN DE FINIS - 2 ^{ÈME} ET 3 ^{ÈME} ÉTAGES

NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

- LES DIMENSIONS SUR LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER, SANS DÉLAI, L'ARCHITECTE ET LES PROFESSIONNELS DE TOUTE CONTRADICTION, ERREUR, OMISSION OU DIVERGENCE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE EN PLACE LES DIMENSIONS RELATIVES AUX TRAVAUX, FABRIQUER ET EXÉCUTER LES OUVRAGES CONFORMÉMENT À CES DIMENSIONS ET AUX CONDITIONS DE CHANTIER.
- TOUTS LES DESSINS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJointement AVEC LES DESSINS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES ET D'AUTRES DISCIPLINES S'il Y A LIEU, AINSi QUE LES DEViS APPLICABLES.
- SUR LES ÉTAGES OCCUPÉS, L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL NE SERA PAS PERMIS DANS LES CORRIDORS ET TOUT AUTRE ESPACE SITUÉ à L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU CHANTIER.
- VOIR LE CAHIER DES CHARGES DU PROPRIÉTAIRE POUR L'ÉCHÉANCIER, LES RESTRICTIONS SUR LES HORAIRES DE TRAVAUX, LES ACCÈS, UTILISATION DES ASCENSEURS ET TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES ET COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES AU PROJET.
- LA LIMITE DES TRAVAUX INDiquÉE SUR LES PLANS D'ARCHITECTURE MONTRÉ L'EMPLACEMENT PRINCIPAL DES TRAVAUX. POUR LES TRAVAUX CONNEXES DANS LE CORRIDOR ET A L'ETAGE INFÉRIEUR/SUPÉRIEUR VOIR LES DOCUMENTS DES INGENIEURS.
- TOUTS LES ESPACES ADJACENTS RESTERONT FONCTIONNELS DURANT LES TRAVAUX. PLANIFIER LES TRAVAUX DE FAÇON A NUIRE LE MOINS POSSIBLE LES OCCUPANTS.

DÉMOLITION

- LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DOIVENT INCLURE, MAIS SANS S'y LIMITER, LA DÉMOLITION ET LA DÉCONSTRUCTION / DÉMANTÉLÉMENT DES ÉLÉMENTS INDiquÉS AUX DESSINS INCLuant LES ATTACHES, FIXATIONS, ANCRAges, COLLES ET ÉLÉMENTS DE SUPPORT.
- EN PLUS DE CE QUI EST INDiquÉ AUX DESSINS, FAIRE TOUTES LES DÉMOLITIONS REQUISES, Y COMPRIS A L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU CHANTIER, POUR LES DIFFéRENTS TRAVAUX D'ARCHITECTURE, DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITé, (EXEMPLE: L'ENLÈVEMENT DES PARTIES NON INDiquÉES AUX DESSINS AFIN D'ACCÉDER AUX TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES).
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUS LES ÉLÉMENTS DE PLOMBERIE, VENTILATION ET ÉLECTRICITé AVEC LES DOCUMENTS DES INGENIEURS CONCERNÉS AVANT DE DÉMOLIR.
- CERTAINS ÉQUIPEMENTS, MOBILIER, ACCESSOIRES OU D'AUTRE ÉLÉMENTS STATIONNAIRES SONT à CONSERVER DANS LA ZONE DE CONSTRUCTION ET D'AUTRES A DÉPLACER PAR LE PROPRIÉTAIRE. POUR CEUX QUI RESTENT DANS LA ZONE DES TRAVAUX, PRÉVOIR UNE PROTECTION ADÉQUATE POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION.
- LES PERCEMENTS, Même SiLS NE SONT PAS Tous INDiquÉS AUX DESSINS OU DÉCRITS AUX DEViS ALORS QU'ils SONT NÉCESSAIRES AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX OU CONFORMES A L'INTENTION ET A L'ESPRIT DU CONTRAT, DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS COMME S'ils Y ÉTAIENT INDiquÉS ET DÉCRITS.
- AVANT TOUT NOUVEAU PERCEMENT DANS LES DALLES DE PLANCHER, PROCÉDER A UN EXAMEN DE LA DALLE PAR RADIOPHIGRAPHIE OU RADAR PÉNÉTRANT GPR AFIN DE LOCALISER LES Tiges D'ARMATURE, LES CONDUITS ÉLECTRIQUES OU AUTRES ÉLÉMENTS DISSIMULÉS DANS LA DALLE. EN CAS D'INTERFéRENCE POTENTIELLE AVEC L'EMPLACEMENT PRÉvu D'UN FORAGE, COORDONNER AVEC LES PROFESSIONNELS.
- SUPPORTER TEMPORAIREMENT TOUTES LES CONDUITS ÉLECTRIQUES, DATA, TÉLÉPHONES, CABLES, ETC. FIXÉS SUR LES ÉLÉMENTS A DÉMOLIR (VOIR MEC./ELECT.). ENLEVER TOUTES LES DÉBRIS DE L'ENTRE-PLAFOND.
- L'ENTREPRENEUR PROTÉGERA CONTRE LES DOMMAGES ET LA POUSSIÈRE LES SURFACES, LES FINIS, ET LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS DES ZONES ADJACENTES AU CHANTIER ET DES ZONES NON RENOVÉES, MAIS FAISANT L'OBJET D'INTERVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX.
- PRÉVOIR DE FAIRE DES OUVERTURES/TRANCHÉES DANS LES CLOISONS EXISTANTES DE GYPSE POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DES NOUVELLES PRISES ÉLECTRIQUES ENCASTRÉES. COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGENIEURS POUR LA QUANTITé ET AVEC L'ARCHITECTE AU CHANTIER POUR LES EMPLACEMENTS.

DÉMOLITION - PLAFOND

- POUR LA DÉMOLITION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES ET DES SERVICES, CONSULTER LES DOCUMENTS DES INGENIEURS CONCERNÉS AVANT DE DÉMOLIR.
- L'ENTREPRENEUR DOIT, EN PLUS DES NOTES INDiquÉES AUX PLANS, EFFECTUER LA DÉMOLITION SÉLECTIVE POUR LE PASSAGE ET L'INSTALLATION DES NOUVEAUX SERVICES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES. CONSULTER LES DOCUMENTS DES INGENIEURS CONCERNÉS AVANT DE DÉMOLIR.

CONSTRUCTION

- COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGENIEURS LES EMPLACEMENTS ET LES DIMENSIONS DES PERCEMENTS REQUIS DANS LES CLOISONS, PLAFONDS ET PLANCHERS EXISTANTS POUR PASSER ET INSTALLER LES NOUVEAUX SYSTèMES ÉLECTROMÉCANIQUES.
- EN PLUS DE CE QUI EST INDiquÉ AUX DESSINS, RAGRÉER TOUTES LES SURFACES DANS L'EXISTANT (PLANCHERS, MURS, PLAFONDS ET AUTRES) AFFECTÉES PAR LES PRÉSENTS TRAVAUX (ENLÈVEMENT OU ENCASTREMENT D'APPAREILS, DE FILAGE, DE CONDUITS, D'ACCESSOIRES, DE MOBILIER ET AUTRES) Y COMPRIS A L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DU CHANTIER.
- RAGRÉER ET REMETTRE EN ÉTAT LES SURFACES COUPÉES, ENDOMMAGÉES OU DÉFAITES. LE MATERIEL, LA COULEUR, LA TEXTURE ET LE FINI DOIVENT S'HARMONISER A CEUX DES OUVRAGES EXISTANTS ET CRÉER UNE UNIFORMITé DANS L'OUVRAGE FINI.
- RAGRÉER ET RÉPARER LES MURS EXISTANTS POUR REPEINDRE. ENLEVER TOUTES LES ANCRAges AUX MURS ET RÉPARER TOUS LES TROUS.

- SAUF SUR LES COLONNES EN BÉTON, TOUTES LES NOUVELLES PRISES, INTERRUPTEURS, CONDUITS ET CANIVEAUX ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE ENCASTRÉS. PRÉVOIR D'OUVRIR ET DE REFERMER LES CLOISONS DE GYPSÉ EXISTANTES CONSERVÉES. COORDONNER A PRÉS AVEC L'ÉLECTRICIEN LE PASSAGE DES CONDUITS DANS LES MURS OU LES SOUFFLAGES DE GYPSÉ (EXISTANTS ET NOUVEAUX) AVANT DE FERMER LES MURS. DANS LE CAS DE PASSAGE DES CONDUITS EN SURFACES COORDONNER AVEC L'ARCHITECTE AU CHANTIER POUR QU'ils SOIENT LE MOINS VISIBLES POSSIBLE.
- OBTURER ET CALFETRER TOUTE LES OUVERTURES DANS LES CLOISONS, PLAFONDS ET PLANCHER AFIN D'ASSURER UNE SÉPARATION COUP-FEU DANS LES SITUATIONS SUIVANTES:
 - AUX ENDROITS OU DES ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES ET AUDIOVISUELS ONT ÊTÉ ENLEVÉS.
 - LE POURTOUR DES CONDUITS EXISTANTS CONSERVÉS TRAVERSANT LES CLOISONS.
 - LE POURTOUR DES CONDUITS EXISTANTS TRAVERSANT LA DALLE DE BÉTON.
 - LE POURTOUR DES NOUVEAUX CONDUITS TRAVERSANT LES CLOISONS ET LA DALLE DE BÉTON.

- POUR L'EMPLACEMENT DES CONDUITS VOIR LES DOCUMENTS DES INGENIEURS. L'OBTURATION DOIT SE FAIRE AVEC UN ENSEMBLE COUPE-FEU/ FARE-FUMÉE DE LA MÊME RÉSISTANCE AU FEU QUE LES ÉLÉMENTS QU'ils TRAVERSENT (VOIR LE PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU 1/A-002 ET L'ANALYSE DE CODE). RAGRÉER ET REPEINDRE LES SURFACES TEL QUE L'EXISTANT.
- EN PLUS DES EMPLACEMENTS INDiquÉS DANS LES PLANS DES INGENIEURS, PRÉVOIR OBTURATION DE 2 OUVERTURES ADDITIONNELLES DANS LA DALLE DE BÉTON DE $\pm 100\text{mm}$ DE DIAMÈTRE. L'OBTURATION DOIT ÊTRE HOMOLOGUÉE COUPE-FEU/COUPE FUMÉE DE 2 HEURES DE RÉSISTANCE AU FEU.

- EN PLUS DES EMPLACEMENTS INDiquÉS DANS LES PLANS DES INGENIEURS, PRÉVOIR OBTURATION DE 2 OUVERTURES ADDITIONNELLES DANS LES CLOISONS EXISTANTES DE $\pm 600\text{mm} \times 300\text{mm}$. L'OBTURATION DOIT ÊTRE HOMOLOGUÉE COUPE-FEU/COUPE FUMÉE. VOIR A-001 POUR LA RÉSISTANCE AU FEU.

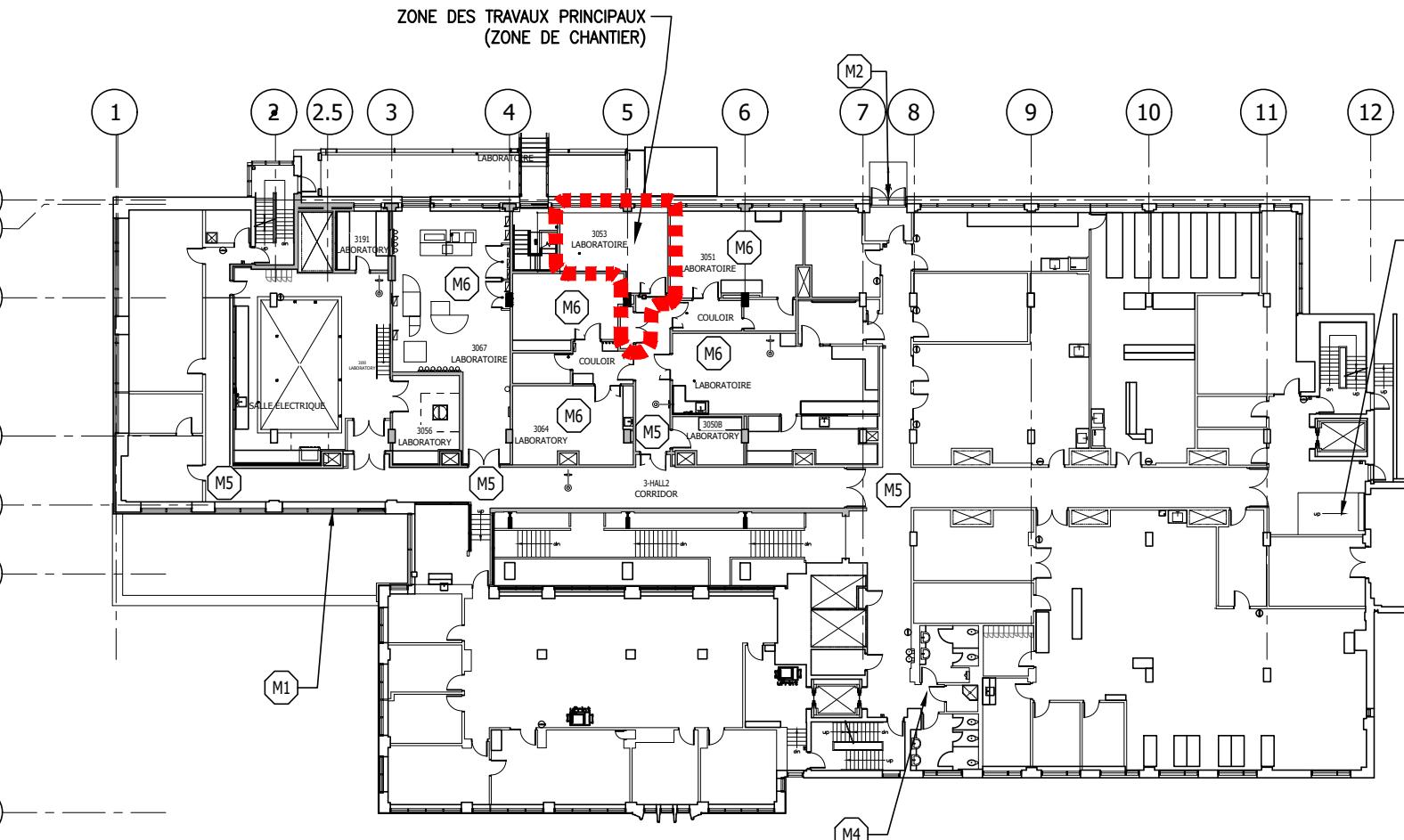
- INSTALLER DES PANNEAUX DE CONTREPLAqué DE 19 MM POUR SERVIR DE FOND DE FIXATION POUR TOUT ÉLÉMENT DEVANT Être INSTALLÉ AUX MURS (MOBILIER INTéGRé, ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES OU AUTRE). DERRIÈRE LES PANNEAUX ÉLECTRIQUES ET LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES, UTILISER UN CONTREPLAqué IGNIFUGé.

- À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DES TRAVAUX, REMETTRE TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX (PLANCHERS, MURS, PLAFONDS) EN ÉTAT TEL QUE L'EXISTANT (VOIR LES DOCUMENTS DES INGENIEURS).

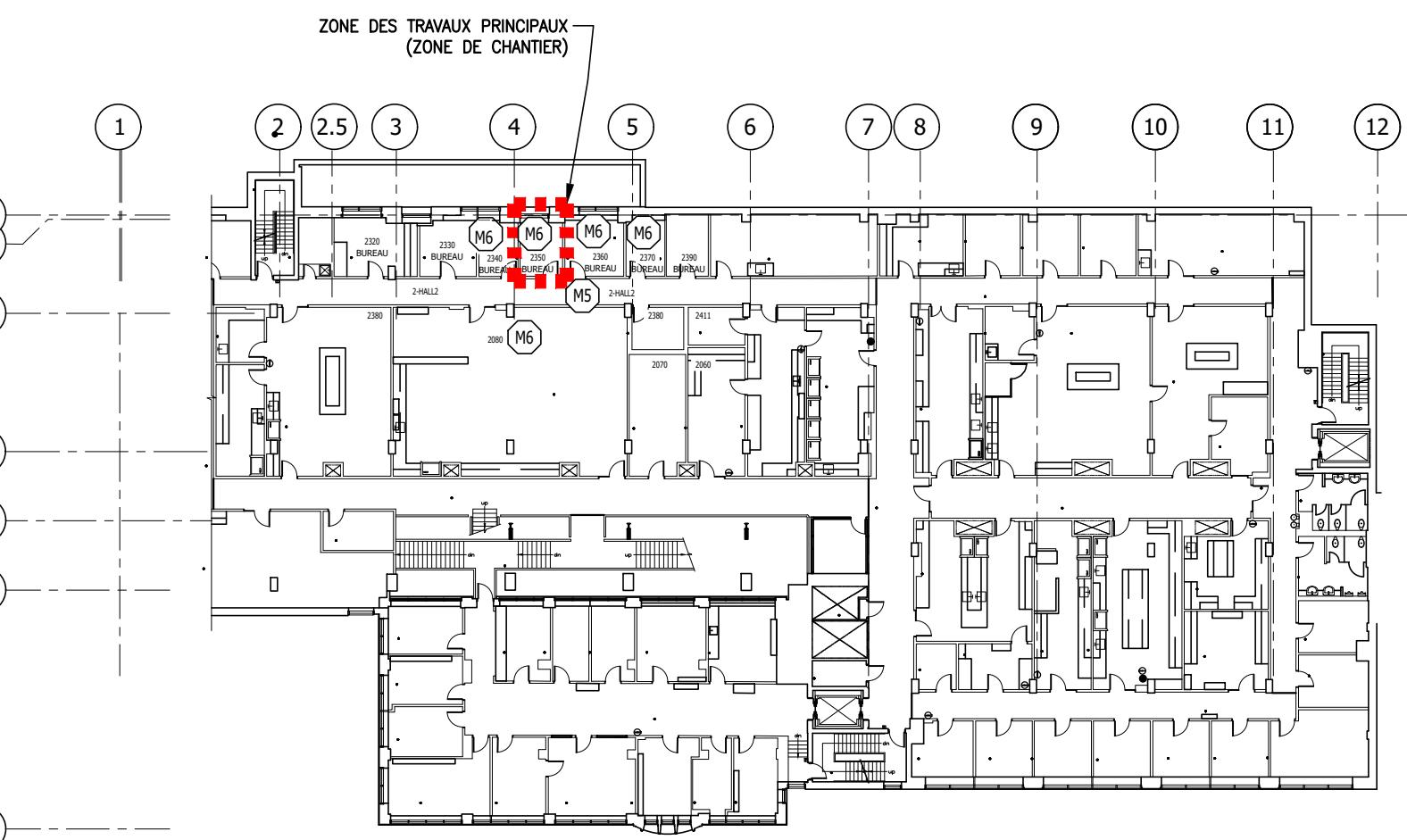
MATIÈRES DANGEREUSES

- DE FAÇON GÉNÉRALE:
 - LES TRAVAUX SONT A EXECUTER DANS UN ENVIRONNEMENT SANS PRÉSENCE D'AMIANTE.
 - LES DALLES DE BÉTON CONTIENNENT DE LA SILICE.
- TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN CONFORMITé AVEC:
 - LE RÈGLEMENT SUR LA SANTé ET LA SÉCURITé DU TRAVAIL (S-2.1, R.13) ET/OU
 - LE CODE DE SÉCURITé POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (S-2.1,R4)

- DANS LE CAS DE DÉCOUVERTE OU SOUPÇON DE PRÉSENCE DE MATIÈRES DANGEREUSES, INFORMER IMMéDIATEMENT LE GESTIONNAIRE DE PROJET.



PLAN DE LOCALISATION - 3ème étage
1:400



PLAN DE LOCALISATION - 2ème étage
1:400

Propriétaire :

McGill

Architecte :

McGill | Facilities Management and Ancillary Services Design Services

Gestion des installations et services auxiliaires

Services de conception

Scellé :



Ingénieur :

PAGEAU MOREL

Consultant :

POINCARé INGENIERIE

Consultant :

L'ENTREPRENEUR GÉNéRALE DEVRA:

- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS APPARISANT AU DESSIN DE Même QUE LES CONDITIONS SUR LE SITE.
- SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCéDER AUX TRAVAUX.
- NE PAS PRENDRE DE MESURES A L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.
- TOUTE PERSONNE OU FIRME AYANT OBTENU DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SOUS FORME DE FICHIER ÉLECTRIQUE EST SEULE RESPONSABLE DES DIMENSIONS PRISES SUR CES DESSINS. SEuls DES DESSINS ORIGINAUX ETAMPÉS PAR L'ARCHITECTE, PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR FIN DE CONSTRUCTION.

01 SOUMISSION
No EMISSION
Bâtiment :

PAVILLON WONG - 229
3610 RUE UNIVERSITé
MONTREAL - QC H3A 0C5

Projet :
JELF FÉVRIER 2022 - OUZILLEAU

Titre du dessin :

NOTES GÉNéRALES ET
PLANS DE LOCALISATION

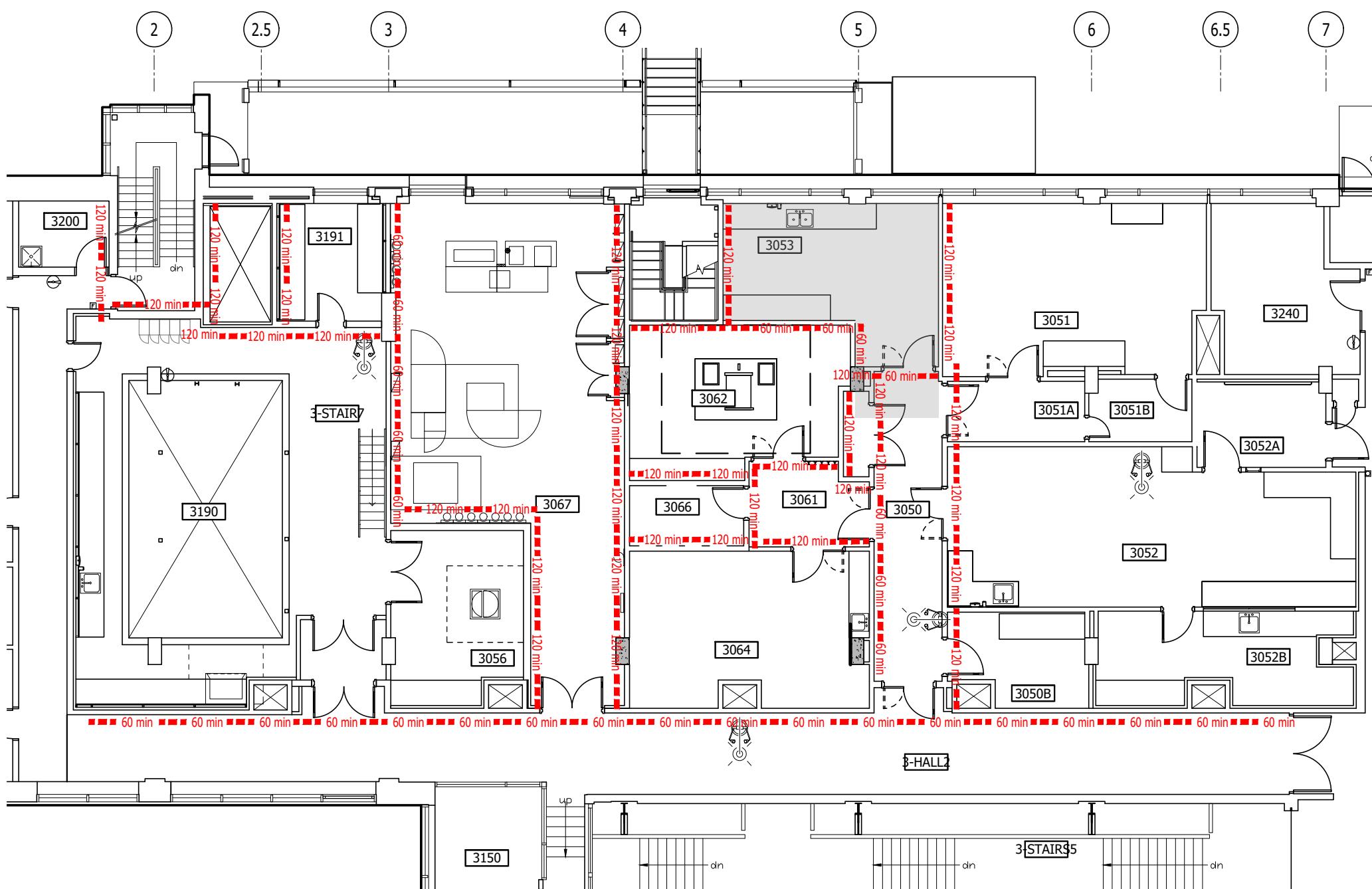
No. Projet McGill: 20-081	Date de début projet: 2025-03-13
Conçus: V.M	Dessiné: V.M
Vérifiés: W.L / S.P	Approuvés: W.L
No. Dessin:	

A-001

ANALYSE DE CODE

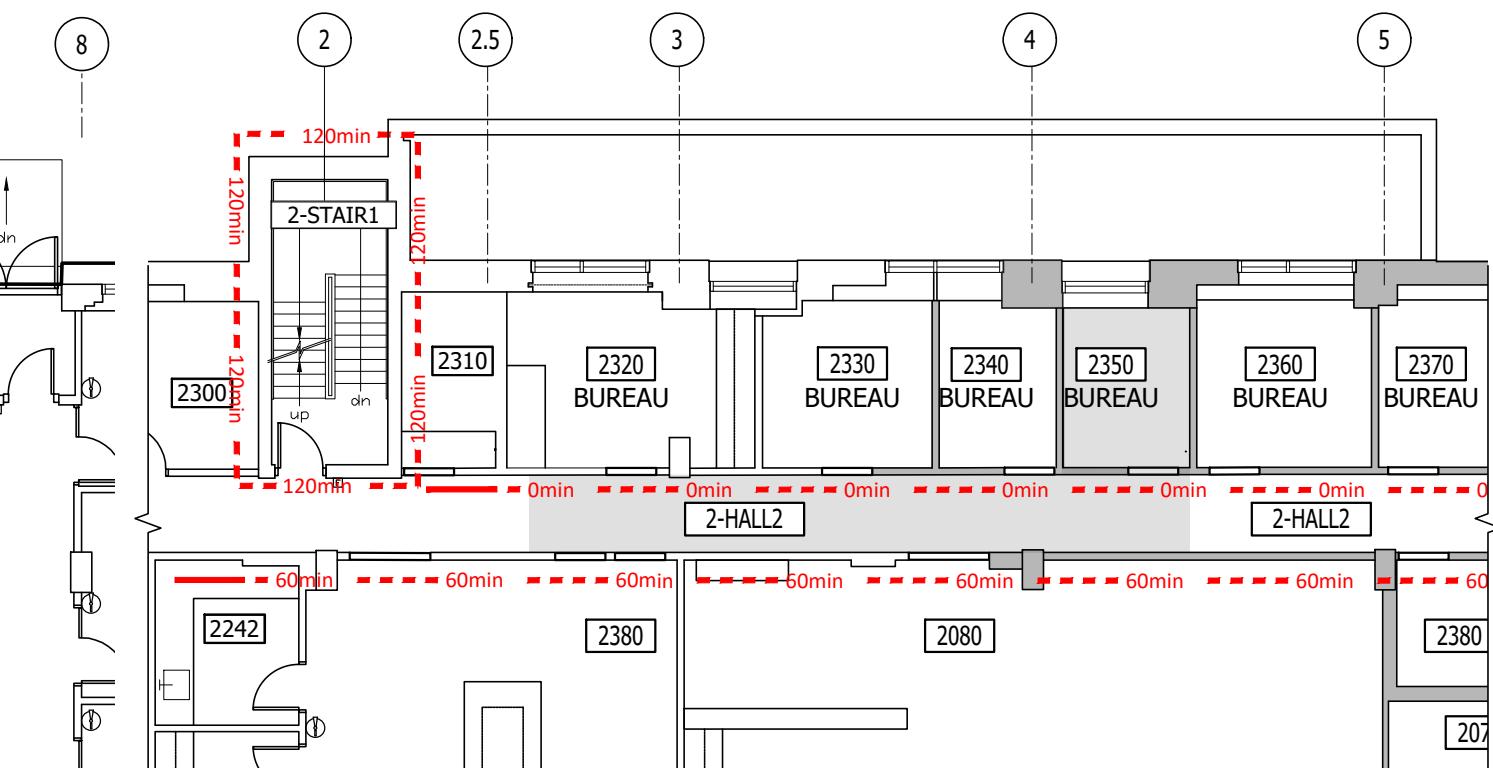
ANALYSE GÉNÉRALE - BÂTIMENT				
ITEM	TABLEAU DE DONNÉES			RÉF. C.C.Q. 2010
1	DESCRIPTION DU PROJET : RÉNOVATION MINEURE, AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE ET TRAVAUX AUXILIAIRES	<input type="checkbox"/> NOUVELLE CONSTRUCTION <input type="checkbox"/> AGRANDISSEMENT <input type="checkbox"/> RÉAMÉNAGEMENT <input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE	<input type="checkbox"/> MISE À NIVEAU <input checked="" type="checkbox"/> AJOUT D'ÉQUIPEMENT	<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE 3 <input type="checkbox"/> PARTIE 9 <input checked="" type="checkbox"/> PARTIE 10
2	USAGE(S) PRINCIPAL(AUX) DU BÂTIMENT :	<input checked="" type="checkbox"/> A-2 (ÉTABLISSEMENT DE RÉUNIONS)-CLASSES/RECHERCHE <input type="checkbox"/> A-3 (ÉTABLISSEMENT DE RÉUNIONS DE TYPE ARÉNA) <input type="checkbox"/> C (HABITATION) <input checked="" type="checkbox"/> D (ÉTABLISSEMENT D'AFFAIRE) <input type="checkbox"/> E (ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL) <input type="checkbox"/> F-1 (ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUES TRÈS ÉLEVÉS) <input checked="" type="checkbox"/> F-2 (ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUES MOYENS) <input checked="" type="checkbox"/> F-3 (ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUES FAIBLES)		3.1.2.1
3	CODES APPLICABLES :	<input checked="" type="checkbox"/> CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC – 1995 (CONSTRUCTION ORIGINALE) CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC – 2010 (POUR LE PROJET) <input checked="" type="checkbox"/> REGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA VILLE DE MONTRÉAL (12-005) <input type="checkbox"/> S-3, R.2 RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉDIFICES PUBLICS (2013) <input checked="" type="checkbox"/> CODE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC, CHAPITRE VIII – BÂTIMENT ET CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES – CANADA 2020 (MODIFIÉ) (CNPI 2020)		
4	AIRE DE BÂTIMENT (m ²) :	EXISTANT: AGRANDISSEMENT: TOTAL:	+/- 2460 m ² N/A +/- 2460 m ²	1.4.1.2
5	HAUTEUR DE BÂTIMENT :	NIVEAU CORRESPONDANT AU 1er ÉTAGE: HAUTEUR DE BÂTIMENT:	RDC 7	1.4.1.2
6	NOMBRE DE RUES :	2		1.4.1.2
7	NOMBRE DE VOIES D'ACCES:	2		3.2.5.4
8	CLASSIFICATION DU BÂTIMENT : QUELLE QUE SOIT LA HAUTEUR ET L'aire, PROTÉGÉS PAR GICLEURS	<input checked="" type="checkbox"/> A-2 3.2.2.23 <input type="checkbox"/> A-3 <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D 3.2.2.54 <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F-1 <input checked="" type="checkbox"/> F-2 3.2.2.72 <input checked="" type="checkbox"/> F-3 3.2.2.78		3.1.2.1 3.2.2.20-.90
9	SYSTÈME DE GICLEURS EXISTANT :	<input checked="" type="checkbox"/> ENTIÈREMENT PROTÉGÉ <input type="checkbox"/> PROTÉGÉ SOUS-SOL SEULEMENT <input type="checkbox"/> PARTIELLEMENT PROTÉGÉ <input type="checkbox"/> NON PROTÉGÉ		3.2.2.18
10	RÉSEAU DE CANALISATION D'INCENDIE EXISTANT:	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		3.2.5.8
11	ALARME-INCENDIE EXISTANT :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		3.2.4.1
12	ALIMENTATION EN EAU EXISTANTE :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		3.2.5.7
13	BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		3.2.6.1

14	CONSTRUCTION EXISTANTE :	<input type="checkbox"/> COMBUSTIBLE <input checked="" type="checkbox"/> INCOMBUSTIBLE <input type="checkbox"/> LES DEUX	3.2.2.20-90		
15	NOMBRE DE PERSONNES :	<input type="checkbox"/> m ² /PERSONNE <input checked="" type="checkbox"/> SELON AMÉNAGEMENT EXISTANT <input checked="" type="checkbox"/> INCHANGÉ	3.1.17.1	3.3.1.5, 3.3.1.6, 3.4.2.5	
16	CONCEPTION SANS OBSTACLES :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	3.8.		
17	MATIÈRES DANGEREUSES : (STOCKAGE, MANIPULATION, UTILISATION)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	3.3.1.2 3.3.5, 3.3.6	3.3.1.1	
18	DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS (DRF) : (DANS LE CAS DE PLUSIEURS USAGES PRINCIPAUX, LES CRITÈRES LES PLUS SÉVÈRES S'APPLIQUENT)	PLANCHERS TOIT OCCUPÉ TOIT INOCCUPÉ CONSTRUCTION HORS-TOIT MEZZANINE ÉLÉMENTS PORTEURS ISSUES (CAGES D'ESCALIERS) VIDES TECHNIQUES VERTICAUX TRANSPORTS VERTICAUX ENTRE CORRIDOR UTILISÉ PAR LE PUBLIC (ACCÈS À L'ISSUE) ET L'aire de plancher	2 HRES 2 HRES 0 HRE 0 HRE 1 HRE 2 HRES 2 HRES 1 HRE 2 HRES VOIR PLAN	3.2.2.20-90 3.2.2.13, 3.2.2.20-90 3.2.2.20-90 3.2.2.14, 3.2.2.20-90 3.2.2.20-90 3.2.2.20-90 3.2.2.20-88 3.6.3.1 3.5.3.1 3.3.2.5	3.2.8 3.2.1.1, 3.2.1.6, 3.2.8
19	DISTANCE ENTRE LES ISSUES:	MINIMUM: 9 m MAXIMUM: N/A		3.4.2.3, 3.4.2.5	
ANALYSE SPÉCIFIQUE - AIRE DE PLANCHER À AMÉNAGER :					
LOCAL 3053					
ITEM	TABLEAU DE DONNÉES , PARTIES 3 & 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC			RÉF. C.C.Q. 2010	
20	USAGE(S) DES LOCAUX RÉAMÉNAGÉS :	<input type="checkbox"/> A-2 (ÉTABLISSEMENT DE RÉUNIONS) <input type="checkbox"/> A-3 (ÉTABLISSEMENT DE RÉUNIONS DE TYPE ARÉNA) <input type="checkbox"/> C (HABITATION) <input type="checkbox"/> D (ÉTABLISSEMENT D'AFFAIRE) <input type="checkbox"/> E (ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL) <input type="checkbox"/> F-1 (ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUES TRÈS ÉLEVÉS) <input type="checkbox"/> F-2 (ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUES MOYENS) <input checked="" type="checkbox"/> F-3 (ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL À RISQUES FAIBLES)	3.1.2.1		
21	AIRE DE PLANCHER À AMÉNAGER (m ²) :	LOCAL: 3053 AIRE: 25.60 m ² TOTAL: 25.60 m ²	1.4.1.2		
22	NOMBRE DE PERSONNES DES LOCAUX RÉAMÉNAGÉS :	<input type="checkbox"/> m ² /PERSONNE <input checked="" type="checkbox"/> SELON LE PROGRAMME LOCAL: 3053 USAGE: LABO CAPACITÉ: 5 TOTAL: 5	3.1.17.1		
23	USAGES MIXTES / DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU ENTRE LES USAGES :	F3 & D: - (POUR D'AUTRES EXIGENCES DE RÉSISTANCE AU FEU, SE RÉFÉRER AU PLAN)	3.1.3.1		
24	NOMBRE DE PORTES DE SORTIES REQUIS :	<input checked="" type="checkbox"/> 1 (3053) <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> AUTRES	3.3.1.5		
25	DISTANCE DE PARCOURS (m) D'UN POINT QUELCONQUE À LA PORTE DE SORTIE:		45 m MAX.		3.3.1.5, 3.3.1.6, 3.4.2.5
26	SENS D'OUVERTURE DES PORTES :	<input type="checkbox"/> BATTANT VERS L'ISSUE <input checked="" type="checkbox"/> BATTANT PAS VERS L'ISSUE (3053)			3.3.1.11
27	AIRE COMMUNICANTE :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			3.2.8
28	MEZZANINE : AIRE (m ²) :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON EXISTANT: AIRE INCHANGÉ NOUVEAU: N/A			3.2.1.1, 3.2.1.6, 3.2.8
29	ISSUES TRAVERSANT DES AIRES OCCUPÉES :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON			3.4.4.2
30	APPAREILS SANITAIRES EXISTANTS :	N/A			3.7.2.2
31	INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME MAXIMAL:	MURS PLAFONDS AUTRE (PRÉCISER)	150 25		3.1.5.10, 3.1.13 3.1.5.10, 3.1.13 3.1.5.10, 3.1.13
32	NOTES SPÉCIFIQUES – ANALYSE DE CODE :				
		1. LE BÂTIMENT A ÉTÉ CONSTRUIT EN 1995, ET LE CCQ 1995 S'APPLIQUE EN GÉNÉRAL. CEPENDANT, LA ZONE DANS LAQUELLE EST SITUÉ LE LABORATOIRE A ÉTÉ RÉNOVÉE EN 2017 DANS LA CADRE DU PROJET 12-054 DANS LEQUEL LE CCQ 2010 A ÉTÉ APPLIQUÉ. 2. OBTURATION ET CALFEUTRAGE DE TOUTES LES OUVERTURES DANS LES CLOISONS ENTRE LES BUREAUX ET LE CORRIDOR AVEC SCELLANT COUPE-FEU / PARE-FUMÉE. IL S'AGIT D'UNE DÉCISION DU PROJET ET NON D'UNE EXIGENCE RÉGLEMENTAIRE DU CODE DU BÂTIMENT. LES SCELLANTS SONT APPLIQUÉS POUR GARANTIR L'ÉTANCHÉITÉ À LA FUMÉE. 3. LES RÉSISTANCES AU FEU DES SÉPARATIONS COUPE-FEU INDICUÉES SONT BASÉES SUR LES PLANS DU PROJET 12-054, PUISQUELLES ONT ÉTÉ CONSTRUITES DANS LE CADRE DE CE PROJET.			



PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU 3ÈME ÉTAGE (PARTIEL)

1:150



PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU

LÉGENDE

- ■ ■ 0 min ■ ■ ■ SÉPARATION COUPE-FEU 0 HEURE (SANS RÉSISTANCE AU FEU)
 - ■ ■ 60 min ■ ■ ■ SÉPARATION COUPE-FEU 1 HEURE
 - ■ ■ 120 min ■ ■ ■ SÉPARATION COUPE-FEU 2 HEURES

Objectif :



[View posts](#)



1



ieur :



ulant :



Ultant :

Consultant :

1

ENTREPRENEUR GÉNÉRALE DEVRA:
VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT AU
DESSIN DE MÊME QUE LES CONDITIONS SUR LE SITE
SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU
PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX
TRAVAUX.
NE PAS PRENDRE DE MESURES À L'ÉCHELLE SUR LES
DESSINS.

TOUTE PERSONNE OU FIRME AYANT OBTENU DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SOUS FORME DE FICHIER ÉLECTRIQUE EST SEULE RESPONSABLE DES DIMENSIONS PRISES SUR CES DESSINS. SEULS DES DESSINS ORIGINAUX ÉTAMPÉS PAR L'ARCHITECTE, PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR FIN DE CONSTRUCTION.

SOUMISSION	2025.10.27
ÉMISSION	Date

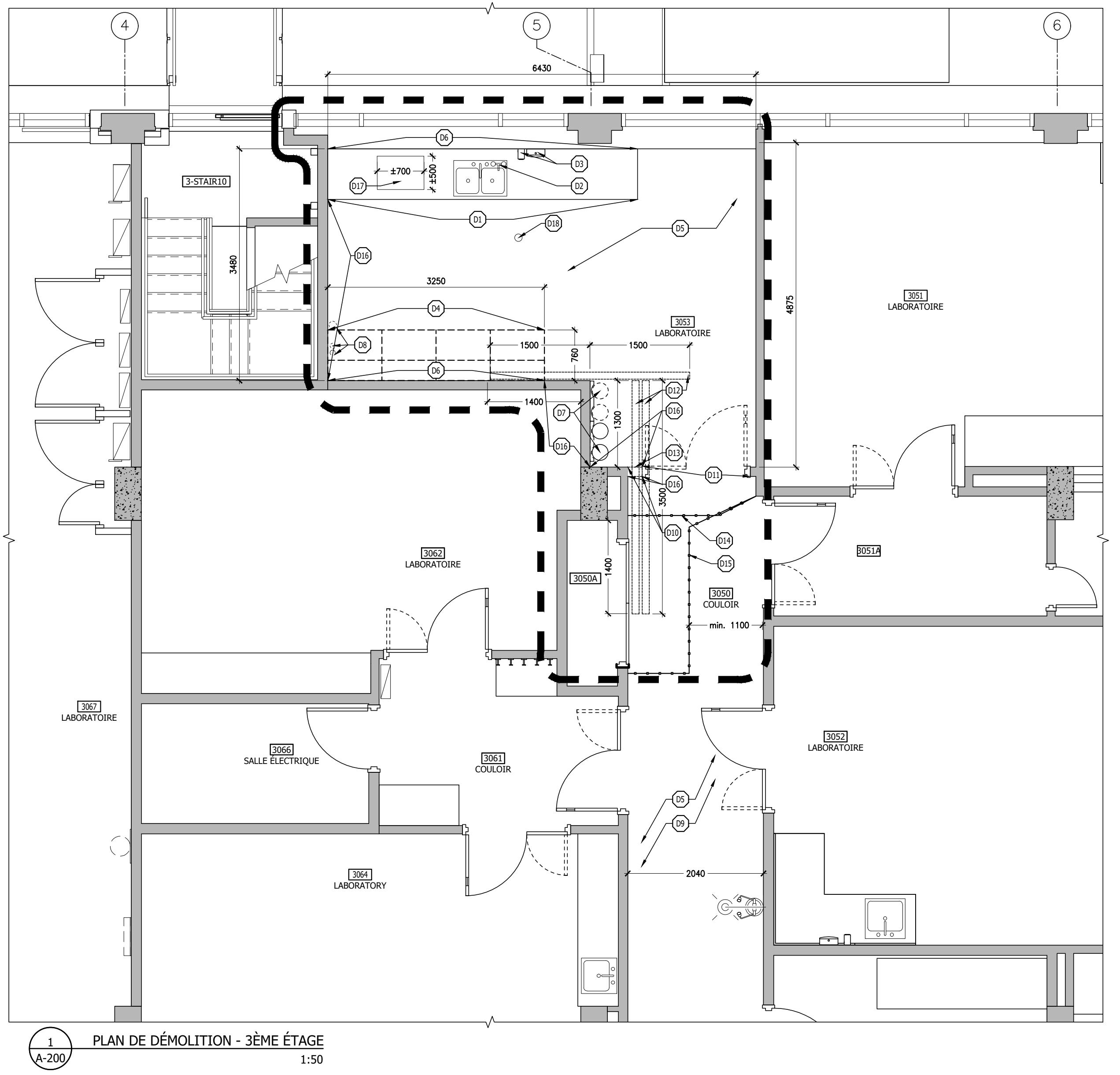
WILLON WONG - 229
10 RUE UNIVERSIY
NTREAL - QC H3A 0C5

5 FÉVRIER 2022 QUILLIAU

100

ANALYSE DE CODE ET EN DES SÉPARATIONS COUPE-EFFU

Projet McGill: 0-081	Date de début projet: 2025-03-13
égu: 1	Dessiné: V.M
ifié: / S.P	Approuvé: W.L
Dessin:	A-002



LÉGENDE DE DÉMOLITION

- ■ ZONE DES TRAVAUX
- CLOISON EXISTANTE EN GYPSE / BLOCS DE BÉTON À CONSERVER
- CLOISON EXISTANTE EN GYPSE À DÉMOLIR PARTIELLEMENT
- COLONNE EN BÉTON À CONSERVER
- 101 PIÈCE NUMÉRO ET NOM DE LA PIÈCE
- PROTECTION TEMPORAIRE – TOILES IGNIFUGE RETARDATRICE AU FEU (ÉCRANS PARE – POUDRIÈRES IGNIFUGES)
- PORTE DOUBLE ET CADRE EXISTANTS À CONSERVER
- PORTE DOUBLE ET CADRE EXISTANTS À ENLEVER ET À REINSTALLER. Voir NOTE SPÉCIFIQUE D11.
- PORTE ET CADRE EXISTANTS À CONSERVER



NOTES SPÉCIFIQUES DE DÉMOLITION - PLAN

- D1 MOBILIER (COMPTOIR, ARMOIRES BASES ET ÉVIER) DE LABORATOIRE EXISTANT À CONSERVER.
- D2 LAVE-YEUX – STATION EXISTANTE À CONSERVER.
- D3 DISTRIBUTEURS MURAUX DE PAPIER ESSUIE-MAINS ET DE SAVON EXISTANTS À CONSERVER.
- D4 MOBILIER DE LABORATOIRE EXISTANT (COMPTOIR, ARMOIRES BASES ET HAUTES), INCLUANT LES SUPPORTS ET ATTACHES MURALES DOIT ÊTRE SOIGNEUSEMENT DÉMONTE, PUIS RÉINSTALLÉ DANS LE LABORATOIRE #2400. PRÉPARER LE PLANCHER POUR RECEVOIR UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN PEINTURE À L'ÉPOXY.
- D5 REVÊTEMENT DE PLANCHER PEINT À L'ÉPOXY EXISTANT AVEC PLINTHE EN CAOUTCHOUC EXISTANTE À CONSERVER.
- D6 CANIVEAU DE SERVICES ÉLECTRIQUES EN SURFACE À MODIFIER ET / OU À CONSERVER, Voir LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- D7 DEUX CYLINDRES DE GAZ EXISTANTS SONT À CONSERVER, ET DEUX AUTRES DOIVENT ÊTRE RÉCUPÉRÉS PAR LE CLIENT. LES ATTACHES EXISTANTES SONT À RETIRER ET À RELOCALISER SELON LE NOUVEL AMÉNAGEMENT. Voir 3-A-250.
- D8 EFFECTUER DEUX PERCEMENTS DANS LA DALE DE BÉTON EXISTANTE POUR LE PASSAGE DES NOUVEAUX CONDUITS ÉLECTROMÉCANIQUES VERS LA SALLE 2350, AU DEUXIÈME ÉTAGE. Voir LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS POUR L'EMPLACEMENT EXACT DES CONDUITS.
- D9 GARDER LA CIRCULATION DANS LE COULOR #3050 LIBRE EN TOUT TEMPS.
- D10 LA CLOISON EN GYPSE EXISTANTE DOIT ÊTRE DÉMOLIE PARTIELLEMENT, UNIQUEMENT DU PLANCHER À LA HAUTEUR DU CADRE DE PORTE, AFIN DE PERMETTRE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX STRUCTURAUX. RETIRER LES PLINTHES EXISTANTES DE CHAQUE CÔTÉ DE LA CLOISON ET CONSERVER POUR RÉINSTALLATION.
- D11 LA PORTE DOUBLE EXISTANTE, AINSI QUE SON CADRE DOIVENT ÊTRE SOIGNEUSEMENT RETIRÉS ET ENTREPOSÉS TEMPORAIREMENT AFIN DE PERMETTRE LES TRAVAUX SUR LA DALE DE BÉTON EXISTANTE.
- D12 EFFECTUER DES TRANCHÉES DANS LA DALE DE BÉTON (POUR L'INSTALLATION DES BANDES DE CARBONE). POUR L'EMPLACEMENT, LES DIMENSIONS EXACTS ET POUR PLUS D'INFORMATIONS, Voir LES PLANS STRUCTURAUX.
- D13 PRISE ÉLECTRIQUE ET UNITÉ DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE À CONSERVER ET À SUPPORTER TEMPORAIREMENT PENDANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, PUIS À RÉINSTALLER UNE FOIS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION TERMINÉS. Voir LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- D14 LA PROTECTION TEMPORAIRE DOIT ÊTRE INSTALLÉE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DEMEURER EN PLACE JUSQU'A LA FIN DU CHANTIER.
- D15 LA PROTECTION TEMPORAIRE DOIT ÊTRE INSTALLÉE AVANT LES TRAVAUX STRUCTURAUX, ELLE DOIT DEMEURER EN PLACE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX STRUCTURAUX, AINSI QUE PENDANT LA RÉPARATION DE LA DALE DE BÉTON ET DU REVÊTEMENT DE PLANCHER PEINT À L'ÉPOXY DANS LE COULOR #3050. LA PROTECTION DOIT SE PROLONGER HORIZONTALEMENT AFIN DE CRÉER UN PLAFOND.
- D16 RETIRER LES PLINTHES EXISTANTES ET CONSERVER POUR RÉINSTALLATION.
- D17 ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE SENSIBLE À LA POUDRIÈRE À CONSERVER. IL EST PROTÉGÉE PAR UNE BOÎTE CONSTRUIT PAR LE PROPRIÉTAIRE. NE RIEN DÉPOSER SUR CETTE BOÎTE DE PROTECTION.
- D18 DRAIN DE PLANCHER EXISTANT À CONSERVER Voir LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.

Propriétaire :



Architecte :

McGill Facilities Management Ancillary Services Design Services Gestion des installations et services auxiliaires Services de conception

Sceau :



Ingénieur :

PAGEAU MOREL

Consultant :

POINCARÉ INGENIERIE

Consultant :

Consultant :

PAS POUR CONSTRUCTION

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRALE DEVRA:

1. VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS APPARISANT AU DESSIN DE MÊME QUE LES CONDITIONS SUR LE SITE.
2. SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
3. NE PAS PRENDRE DE MESURES À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.
4. TOUTE PERSONNE OU FIRME AVANT OBTENU DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SOUS FORME DE FICHIER ÉLECTRIQUE EST SEULE RESPONSABLE DES DIMENSIONS PRISES SUR CES DESSINS. SEULS DES DESSINS ORIGINAUX ÉTAMPÉS PAR L'ARCHITECTE, PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR FIN DE CONSTRUCTION.

01 SOUMISSION	2025.10.27	V.M
No EMISSION	Date	Par

Bâtiment :

PAVILLON WONG – 229
3610 RUE UNIVERSITÉ
MONTREAL – QC H3A 0C5

Projet :

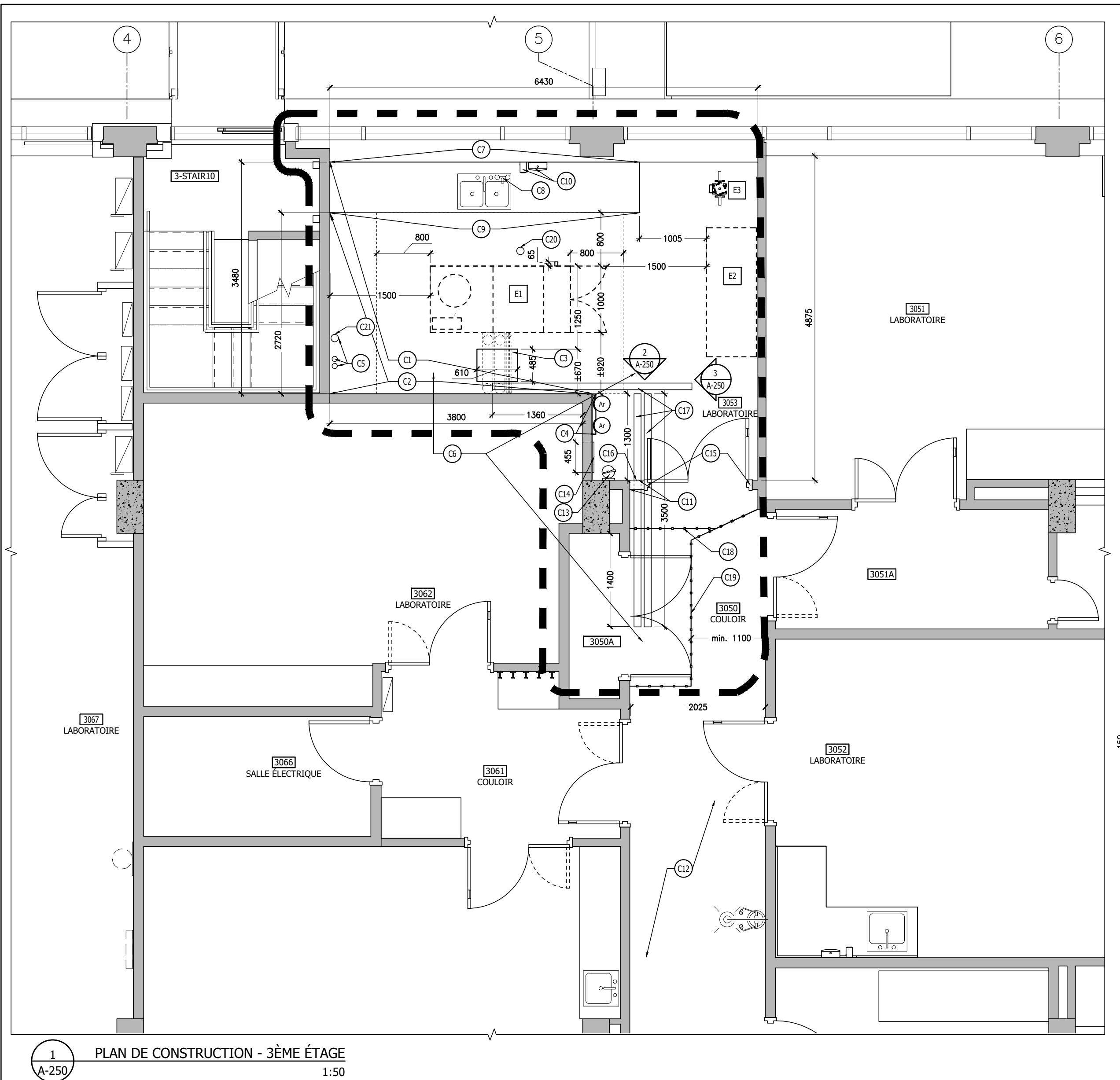
JELF FÉVRIER 2022 – OUZILLEAU

Titre du dessin :

PLAN DE DÉMOLITION – 3ÈME ÉTAGE

No. Projet McGill:	Date de début projet:
20-081	2025-03-13
Congé:	Dessiné:
V.M	V.M
Vérifié:	Approuvé:
W.L / S.P	W.L
No. Dessin:	

A-200



PLAN DE CONSTRUCTION - 3ÈME ÉTAGE

1:50

LÉGENDE DE CONSTRUCTION

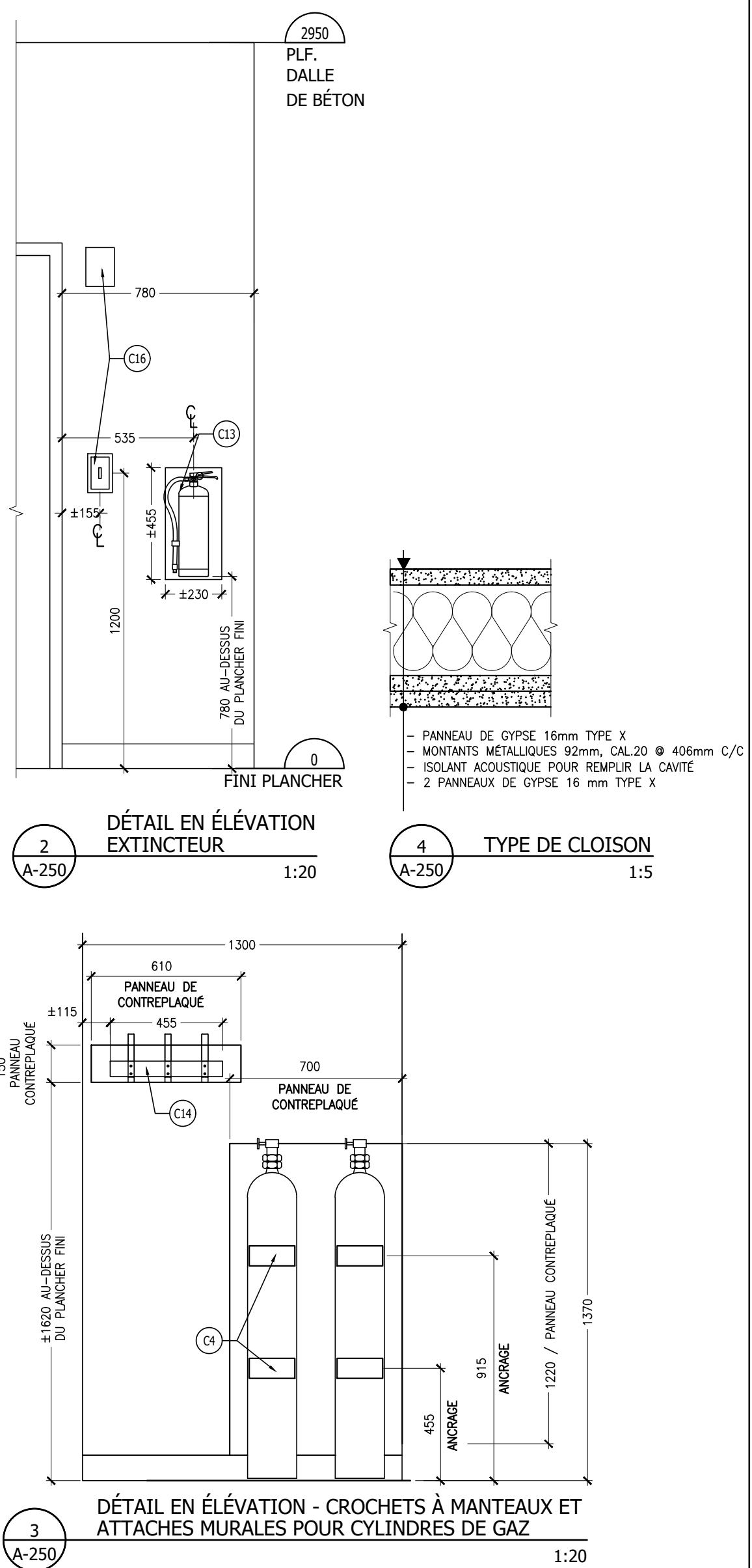
- ■ ■ ZONE DES TRAVAUX
- ■ ■ CLOISON EXISTANTE DE GYPSE CONSERVÉE
- ■ ■ NOUVELLE CLOISON EN GYPSE (IDENTIQUE À L'EXISTANTE) VOIR DÉTAIL 3/A-250.
- ■ ■ COLONNE EN BÉTON CONSERVÉE
- ■ ■ NUMÉRO ET NOM DE LA PIÈCE
- ■ ■ PROTECTION TEMPORAIRE – TOILES IGNIFUGE RETARDATRICE AU FEU (ÉCRANS PARÉ – POUDRIÈRES IGNIFUGES)
- ■ ■ PORTE DOUBLE ET CADRE EXISTANTS CONSERVÉS
- ■ ■ PORTE ET CADRE EXISTANTS CONSERVÉS
- ■ ■ DOUCHE D'URGENCE EXISTANTE CONSERVÉE
- ■ ■ NOUVEAUX ÉQUIPMENTS DE LABORATOIRE CFI AVEC EMPLACEMENT PROPOSÉ
- ■ ■ LINÉE DE PROJECTION DE DÉGAGEMENT REQUIS

ÉQUIPEMENT - LABORATOIRE

- E1 FOUR DE GRAPHITISATION. FOURNII PAR MCGILL. LES RACCORDS ELECTROMÉCANIQUES DU FOUR DOIVENT Être FAITS PAR L'ENTREPRENEUR. VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIERS. UN DÉGAGEMENT DE 800 À 1 000 MM EST REQUIS TOUT AUTOUR DE L'ÉQUIPEMENT.
- E2 BOÎTE À GANTS. FOURNII ET INSTALLÉ PAR MCGILL.
- E3 NOUVELLE POMPE. FOURNII PAR MCGILL. LES RACCORDS ELECTROMÉCANIQUES DOIVENT Être FAITS PAR L'ENTREPRENEUR. VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIERS. L'EMPLACEMENT EXACT A COORDONNER AU CHANTIER.

NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION - PLAN

- C1 RAGRÉER ET RÉPARER LA CLOISON EXISTANTE EN GYPSE ET PRÉPARER POUR PEINTURE – VOIR PLAN A-270.
- C2 RAGRÉER LE BAS DE LA CLOISON EXISTANTE ET PRÉPARER POUR L'INSTALLATION DE NOUVELLE PLINTHE – VOIR PLAN A-270. COORDONNER L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE PLINTHE AVEC CELLE DES NOUVEAUX CONDUITS POUR LES SERVICES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES.
- C3 NOUVELLE PASSERELLE CAILLEBOTIS, MODÈLE N° AHW-H-1924 DE GLOBAL INDUSTRIAL, DE DIMENSIONS 485 X 610 MM ET D'UNE HAUTEUR RÉGLABLE DE 270 à 420 MM. DESTINÉE À PROTÉGER LES SERVICES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES AU SOL.
- C4 ATTACHE MURALE RÉCUPÉRÉE ET REINSTALLÉE POUR LES CYLINDRES DE GAZ, AVEC UN NOUVEAU FOND DE CLOUAGE EN CONTREPLAQUE DE 19 MM, PEINT EN COULEUR PT.1. LES CYLINDRES DE GAZ SERONT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR MCGILL.
- C5 OBTURER ET CALFUTER AUTOUR DES NOUVEAUX ÉLÉMENS ÉLECTROMÉCANIQUES TRAVERSANT LA DALLE AVEC SCELLANT COUPE-FEU.
- C6 DANS LES ZONES DE PLANCHER QUI DOIVENT Être REPEINTES (VOIR PLAN A-270), ENLEVER L'ANCIEN REVÊTEMENT DE PLANCHER (MÉTHODE D'ENLEVEMENT APPROPRIÉE CHIMIQUE ET/OU MÉCANIQUE, MEULAGE, ETC. A DÉTERMINER PAR LE SOUS-TRAITANT) ET PRÉPARER POUR RECEVOIR LE NOUVEAU REVÊTEMENT.
- C7 CANIVEAU DE SERVICES ÉLECTRIQUES EN SURFACE MODIFIÉ / OU CONSERVÉ, VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIERS.
- C8 LAVE-YEUX – STATION EXISTANTE CONSERVÉE.
- C9 MOBILIER (COMPTOIR, ARMOIRES BASES ET Évier) DE LABORATOIRE EXISTANT CONSERVÉ.
- C10 DISTRIBUTEURS MURAUX DE PAPIER ESSUIE-MAINS ET DE SAVON EXISTANTS CONSERVÉS.
- C11 NOUVELLE CLOISON EN GYPSE, VOIR 4/A-250. REINSTALLER LES PLINTHES DE CAOUTCHOUC (DES DEUX CÔTÉS).
- C12 GARDER LA CIRCULATION DANS LE COULOR #3050 LIBRE EN TOUT TEMPS.
- C13 NOUVEL EXTINCTEUR EN SURFACE AVEC FOND DE CLOUAGE EN CONTREPLAQUE 19MM EN SURFACE PEINT DE LA MÊME COULEUR QUE LE MUR (PT.1). VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIERS.
- C14 NOUVEAUX CROCHETS MURAUX À MANTEAUX EN MÉTAL, BANDE À TROIS CROCHETS DE TENAQUIP (FROST). MODÈLE: JM065 (NO. DE MODÈLE DU FABRICANT : 1147) OU ÉQUIVALENT APPROUVE, AVEC UN FOND DE CLOUAGE EN CONTREPLAQUE 19MM, PEINT EN COULEUR PT.1.
- C15 RÉINSTALLER LA PORTE DOUBLE EXISTANTE ET SON CADRE. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SI LE CADRE DE PORTE RETIRÉ PEUT Être RÉUTILISÉ. DANS LE CAS CONTRAIRE, IL DEVRA PRÉVOIR L'ACHAT D'UN NOUVEAU CADRE DE PORTE DOUBLE EN MÉTAL, RÉSISTANT AU FEU (45 MIN.), IDENTIQUE À L'EXISTANT. LES DIMENSIONS SONT À VÉRIFIER SUR PLACE. PEINT EN COULEUR PT.2.
- C16 RÉINSTALLER LA PRISE ÉLECTRIQUE ET L'UNITÉ DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE, VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIERS.
- C17 APRÈS LES TRAVAUX DE STRUCTURE (INSTALLATION DES BANDES DE CARBONE), RÉPARER LA DALLE DE BÉTON (LES TRANCHÉES COUPÉES) ET S'ASSURER QU'ELLE SOIT LISSE, DE NIVEAU ET AFFLEURANTE AVEC LE RESTE DE LA DALLE EXISTANTE. VOIR AUSSI LES PLANS STRUCTURAUX.
- C18 LA PROTECTION TEMPORAIRE DOIT Être DEMEURE EN PLACE JUSQU'A LA FIN DU CHANTIER.
- C19 LA PROTECTION TEMPORAIRE DOIT Être DEMEURE EN PLACE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX STRUCTURAUX, AINSI QUE PENDANT LA RÉPARATION DE LA DALLE DE BÉTON ET DU REVÊTEMENT DE PLANCHER PEINT A L'ÉPOXY DANS LE COULOR #3050. LA PROTECTION DOIT SE PROLONGER HORIZONTALEMENT AFIN DE CRÉER UN PLAFOND.
- C20 DRAIN DE PLANCHER EXISTANT CONSERVÉ. VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIERS.
- C21 NOUVEAU DRAIN DE PLANCHER. VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIERS.



DÉTAIL EN ÉLÉVATION - CROCHETS À MANTEAUX ET ATTACHE MURALE POUR CYLINDRES DE GAZ

1:20

Propriétaire :



Architecte :

McGill Facilities Management Ancillary Services Design Services Gestion des installations et services auxiliaires Services de conception

Sceau :



Ingénieur :

PAGEAU MOREL

Consultant :

POINCARE INGENIERIE

Consultant :

Consultant :

PAS POUR CONSTRUCTION

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA:

1. VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS APPARISANT AU DESSIN DE MÊME QUE LES CONDITIONS SUR LE SITE.
2. SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
3. NE PAS PRENDRE DE MESURES À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.
4. TOUTE PERSONNE OU FIRME AYANT OBTENU DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SOUS FORME DE FICHIER ÉLECTRONIQUE EST SEULE RESPONSABLE DES DIMENSIONS PRISES SUR CES DESSINS. SEULS DES DESSINS ORIGINAUX ÉTAMPÉS PAR L'ARCHITECTE, PEUVENT Être UTILISÉS POUR FIN DE CONSTRUCTION.

01 SOUMISSION 2025.10.27. V.M.
No EMISSION Date Per

Bâtiment :

PAVILLON WONG – 229
3610 RUE UNIVERSITÉ
MONTREAL – QC H3A 0C5

Projet :

JELF FÉVRIER 2022 – OUZILLEAU

Titre du dessin :

PLAN DE CONSTRUCTION – 3ÈME ÉTAGE

No. Projet McGill:	Date de début projet:
20-081	2025-03-13
Conç:	Dessin:
V.M.	V.M.
Vérif:	Approuv:
W.L. / S.P.	W.L.
No. Dessin:	

A-250



PAS POUR CONSTRUCTION

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRALE DEVRA:

1. VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS APPARISANT AU DESSIN DE MÊME QUE LES CONDITIONS SUR LE SITE.
2. SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
3. NE PAS PRENDRE DE MESURES À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.
4. TOUTE PERSONNE OU FIRME AVANT OBTENU DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SOUS FORME DE FICHIER ÉLECTRIQUE EST SEULE RESPONSABLE DES DIMENSIONS PRISES SUR CES DESSINS. SEULS DES DESSINS ORIGINAUX ÉTAMPÉS PAR L'ARCHITECTE, PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR FIN DE CONSTRUCTION.

01	SOUMISSION	2025.10.27	V.M
No	EMISSION	Date	Per

Bâtiment :

PAVILLON WONG – 229
3610 RUE UNIVERSITÉ
MONTREAL – QC H3A 0C5

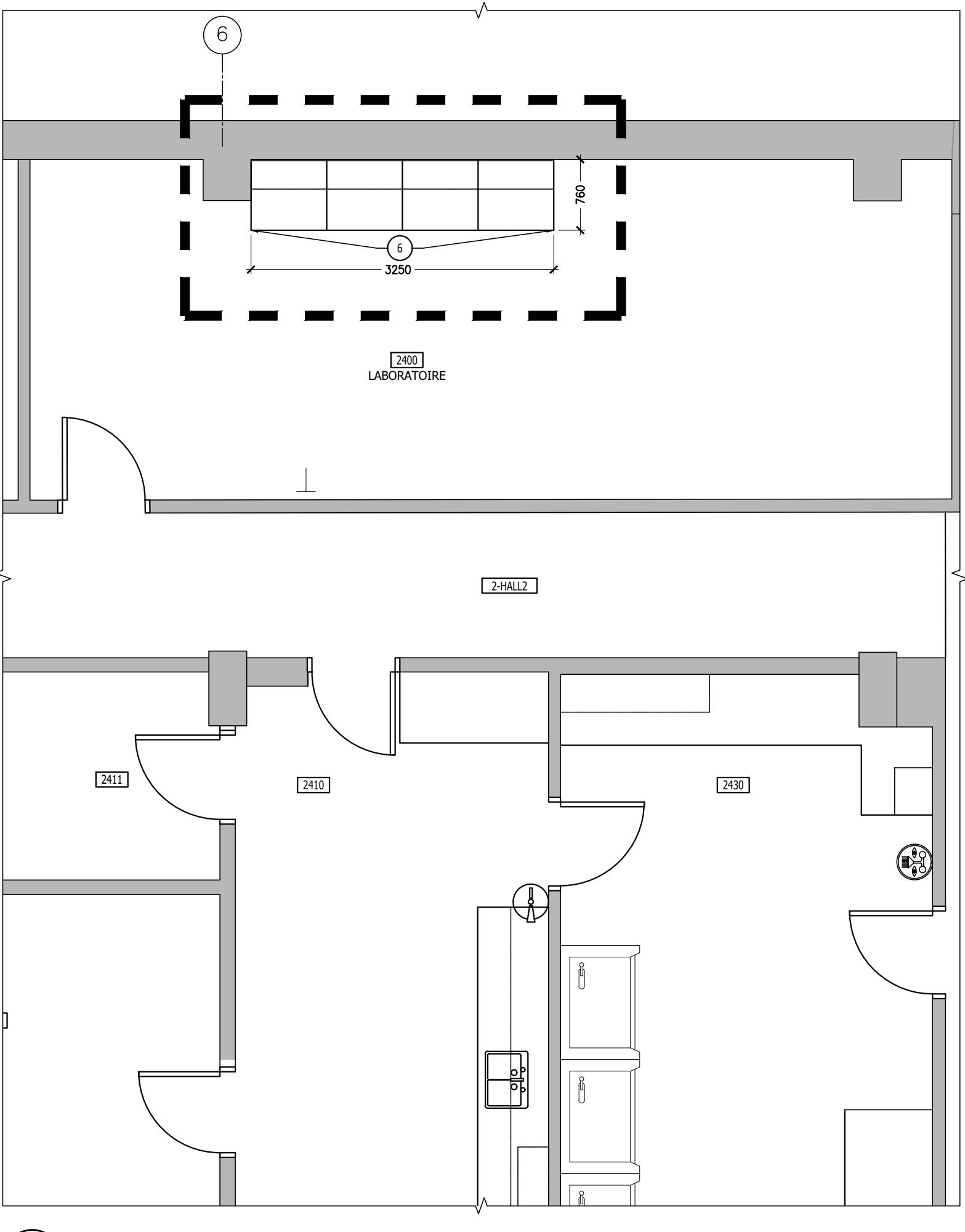
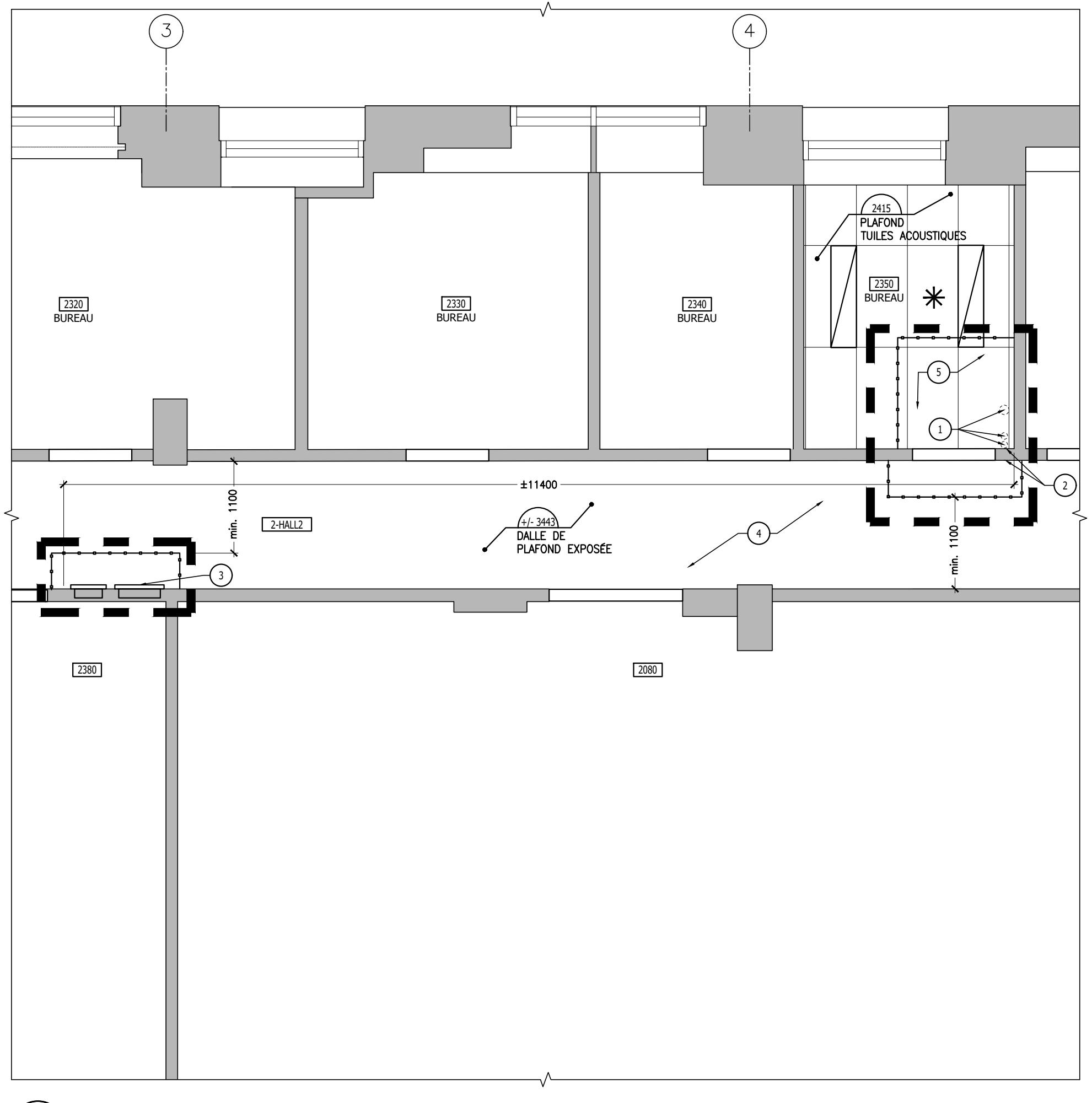
Projet :

JELF FÉVRIER 2022 – OUZILLEAU

Titre du dessin :

PLAN DES INTERVENTIONS – 2ÈME ÉTAGE

No. Projet McGill:	Date de début projet:
20-081	2025-03-13
Conçus:	Dessiné:
V.M	V.M
Vérifié:	Approuvé:
W.L / S.P	W.L
No. Dessin:	

A-260

LÉGENDE DE DÉMOLITION/CONSTRUCTION

- ■ ■ ZONE DES TRAVAUX
- CLOISON EXISTANTE DE GYPSE CONSERVÉE
- COLONNE DE BÉTON CONSERVÉE
- 101 PIÈCE NUMÉRO ET NOM DE LA PIÈCE
- NIVEAU DE PLAFOND
- PROTECTION TEMPORAIRE – TOILES IGNIFUGE RETARDATRICE AU FEU (ÉCRANS PARE – POUSSIÈRES IGNIFUGES)
- PLAFOND DE GYPSE EXISTANT À CONSERVER/ CONSERVÉ
- PLAFOND SUSPENDU EN TUILES ACUSTIQUES 610 X 1220 MM EXISTANT CONSERVÉ.

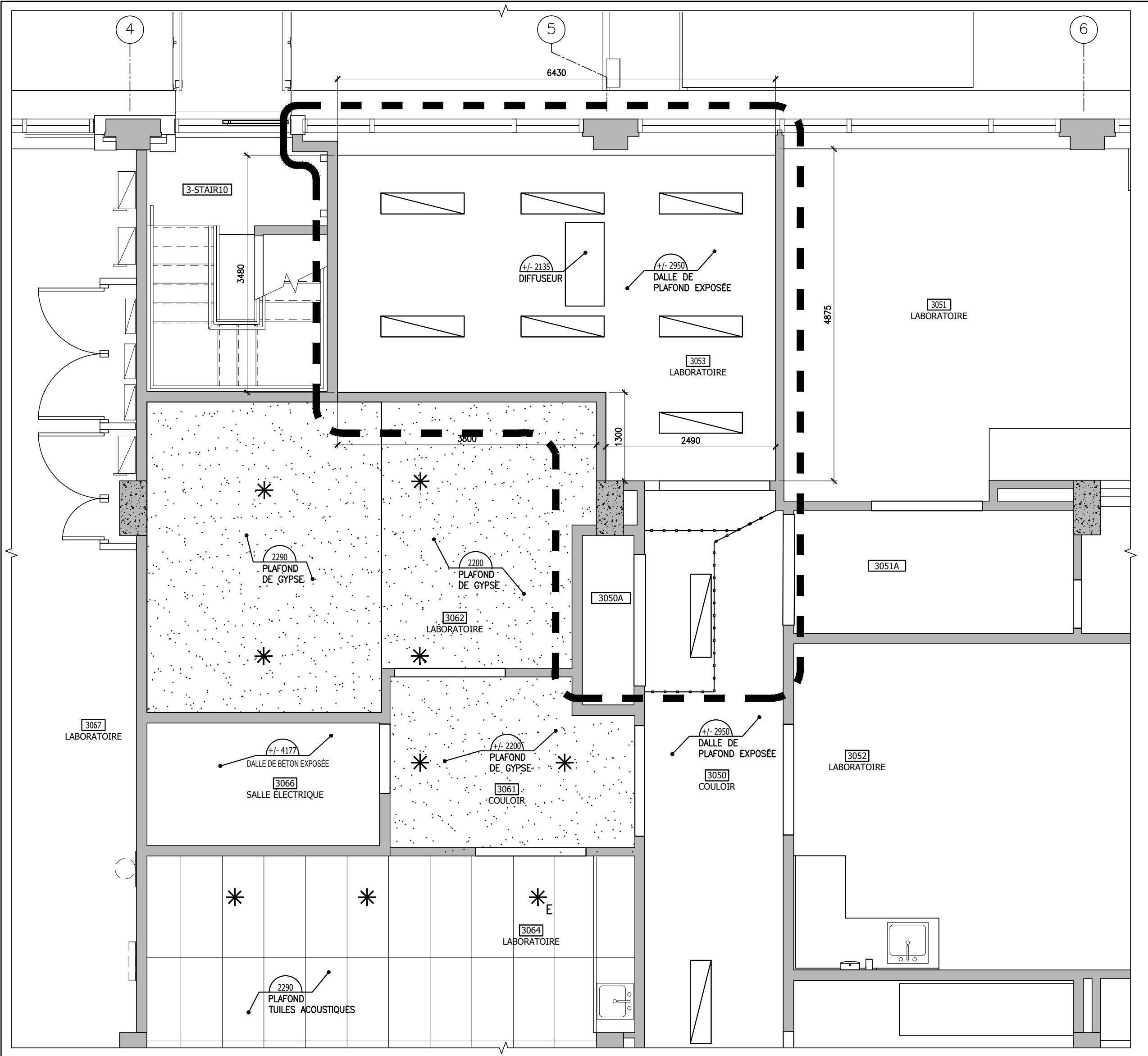
LISTE DES ITEMS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES À INTEGRER:
(À TITRE INDICATIF SEULEMENT, POUR QUANTITÉ, SPÉCIFICATION ET TRAVAUX REQUIS, VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. POUR LES EMPLACEMENTS, VOIR LES PLANS D'ARCHITECTURE.)



* TÊTE DE GICLEUR (VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS)

NOTES SPÉCIFIQUES DES INTERVENTIONS

- 1 EFFECTUER DES PERCEMENTS DANS LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE POUR LE PASSAGE DES NOUVEAUX CONDUITS ÉLECTROMÉCANIQUES VERS LA SALLE 3053, AU TROISIÈME ÉTAGE. À LA FIN DES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES, REFERMER/OBSTRUIRE LES OUVERTURES AVEC UN SCELLANT COUPE-FEU. Voir les DOCUMENTS DES INGÉNIEURS POUR L'EMPLACEMENT EXACT.
- 2 EFFECTUER DES PERCEMENTS DANS LA CLOISON EXISTANTE EN GYPSE (DES DEUX CÔTÉS) POUR LE PASSAGE D'UN NOUVEAU CONDUIT ÉLECTRIQUE VERS LE PANNEAU ÉLECTRIQUE EXISTANT CONSERVÉ. À LA FIN DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES, REFERMER / RAGRÉER ET RÉPARER LES OUVERTURES ET SCELLER COUPE-FEU AUTOUR DU CONDUIT. Voir les DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- 3 EFFECTUER UNE TRANCHEE DANS LA CLOISON DE GYPSE POUR LE PASSAGE D'UN NOUVEAU CONDUIT ÉLECTRIQUE. À LA FIN DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES, REFERMER/OBSTRUIRE ET RAGRÉER L'OUVERTURE ET SCELLER COUPE-FEU AUTOUR DU CONDUIT. PEINDRE LA CLOISON AVEC LA COULEUR TEL QUE LA CLOISON EXISTANTE DANS LE CORRIDOR. Voir les DOCUMENTS DES INGÉNIEURS.
- 4 LE PLAFOND DU CORRIDOR EST ENCOMBRÉ DE PLUSIEURS ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES. COORDONNER LE CHEMIN DE PASSAGE EXACT AU CHANTIER.
- 5 ENLEVER TEMPORAIREMENT LES TUILES DE PLAFOND POUR PERMETTRE L'ACCÈS A L'ENTREPLAFOND ET LES REMETTRE EN PLACE SUITE AUX INTERVENTIONS.
- 6 INSTALLER LE MOBILIER DE LABORATOIRE EXISTANT RELOCALISÉ (COMPTOIR, ARMOIRES BASES ET HAUTES), INCLUANT LES SUPPORTS ET ATTACHE MURALES. LAISSER UN DÉGAGEMENT DE 610 MM ENTRE LE DESSUS DE COMPTOIR ET LE BAS DES ARMOIRES HAUTES. UTILISER DES ANCRAGES APPROPRIÉS POUR LA FIXATION AU MUR DE BÉTON. INSTALLER UNE PLINTHE EN CAOUTCHOUC, 100 MM DE HAUTEUR X 3 MM D'ÉPAISSEUR, DE JOHNSONITE, COULEUR NOIRE, AUX PÉRIMÈTRES DU BAS DU MOBILIER, INCLUANT LE COUP-DE-PIED DE MÉTAL. L'EMPLACEMENT EXACT À VÉRIFIER SUR PLACE.



1 PLAN POUR RÉFÉRENCE - PLAFOND RÉFLÉCHI - 3ÈME ÉTAGE
A-261

LISTE DES ITEMS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES À INTEGRER:
(À TITRE INDICATIF SEULEMENT, POUR QUANTITÉ, SPÉCIFICATION ET TRAVAUX REQUIS, VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. POUR LES EMPLACEMENTS, VOIR LES PLANS D'ARCHITECTURE.)

LUMINAIRE SUSPENDU
* TÊTE DE GICLEUR (VOIR LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS)

LEGENDER

- Zone des travaux
- Cloison existante de gypse conservée
- Colonne de béton conservée
- 101 Pièce
- XXXX Niveau de plafond
- Protection temporaire – Toiles ignifuge retardatrice au feu (écrans pare – poussières ignifuges)
- Plafond de gypse existant à conserver/ conservé
- Plafond suspendu en tuiles acoustiques 610 x 1220 mm existant conservé.

Propriétaire :



Architecte :

McGill | Facilities Management Ancillary Services et services auxiliaires Design Services Services de conception

Sceau :



Ingénieur :

PAGEAU MOREL

Consultant :

POINCARE INGENIERIE

Consultant :

Consultant :

PAS POUR CONSTRUCTION

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRALE DEVRA:

- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS APPARISANT AU DESSIN DE MÊME QUE LES CONDITIONS SUR LE SITE.
- SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
- NE PAS PRENDRE DE MESURES À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.
- TOUTE PERSONNE OU FIRME AVANT OBTENU DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SOUS FORME DE FICHIER ÉLECTRIQUE EST SEULE RESPONSABLE DES DIMENSIONS PRISES SUR CES DESSINS. SEULS DES DESSINS ORIGINAUX ÉTAMPÉS PAR L'ARCHITECTE, PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR FIN DE CONSTRUCTION.

01 SOUMISSION 2025.10.27 V.M.
No EMISSION Date Par

Bâtiment :

PAVILLON WONG – 229
3610 RUE UNIVERSITÉ
MONTREAL – QC H3A 0C5

Projet :

JELF FÉVRIER 2022 – OUZILLEAU

Titre du dessin :

PLAN POUR RÉFÉRENCE
PLAFOND RÉFLÉCHI – 3ÈME ÉTAGE

No. Projet McGill:	Date de début projet:
20-081	2025-03-13
Conçus:	Dessiné:
V.M	V.M
Vérifié:	Approuvé:
W.L / S.P	W.L
No. Dessin:	

A-261



PAS POUR CONSTRUCTION

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRALE DEVRA:

1. VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS APPARISANT AU DESSIN DE MÊME QUE LES CONDITIONS SUR LE SITE.
2. SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU PROFESSIONNEL CONCERNÉ AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
3. NE PAS PRENDRE DE MESURES À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.
4. TOUTE PERSONNE OU FIRME AYANT OBTENU DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE SOUS FORME DE FICHIER ÉLECTRIQUE EST SEULE RESPONSABLE DES DIMENSIONS PRISES SUR CES DESSINS. SEULS DES DESSINS ORIGINAUX ÉTAMPÉS PAR L'ARCHITECTE, PEUVENT ÊTRE UTILISÉS POUR FIN DE CONSTRUCTION.

01	SOUMISSION	2025.10.27	V.M
No	ÉMISSION	Date	Par

Bâtiment :

PAVILLON WONG – 229
3610 RUE UNIVERSITÉ
MONTREAL – QC H3A 0C5

Projet :

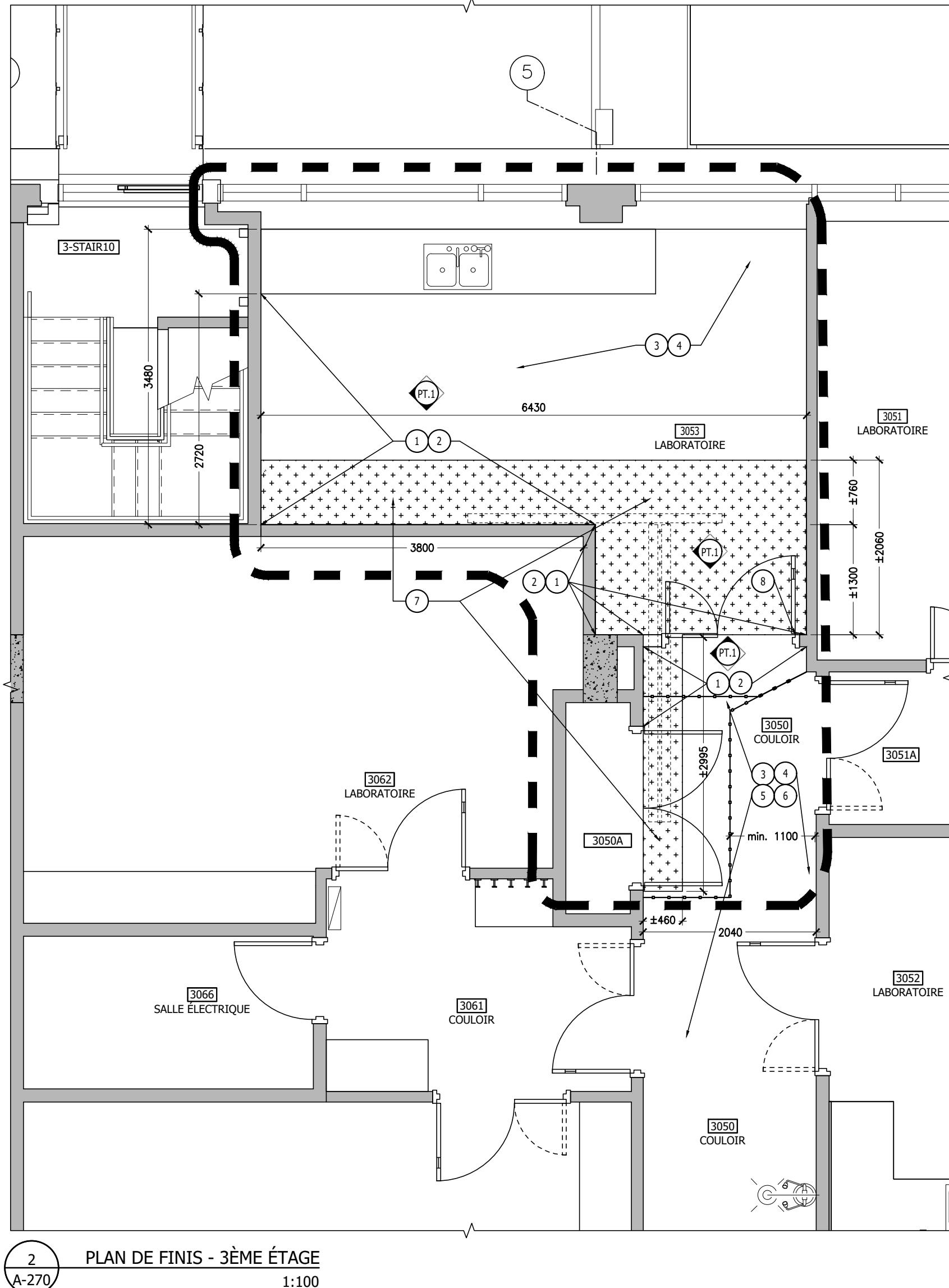
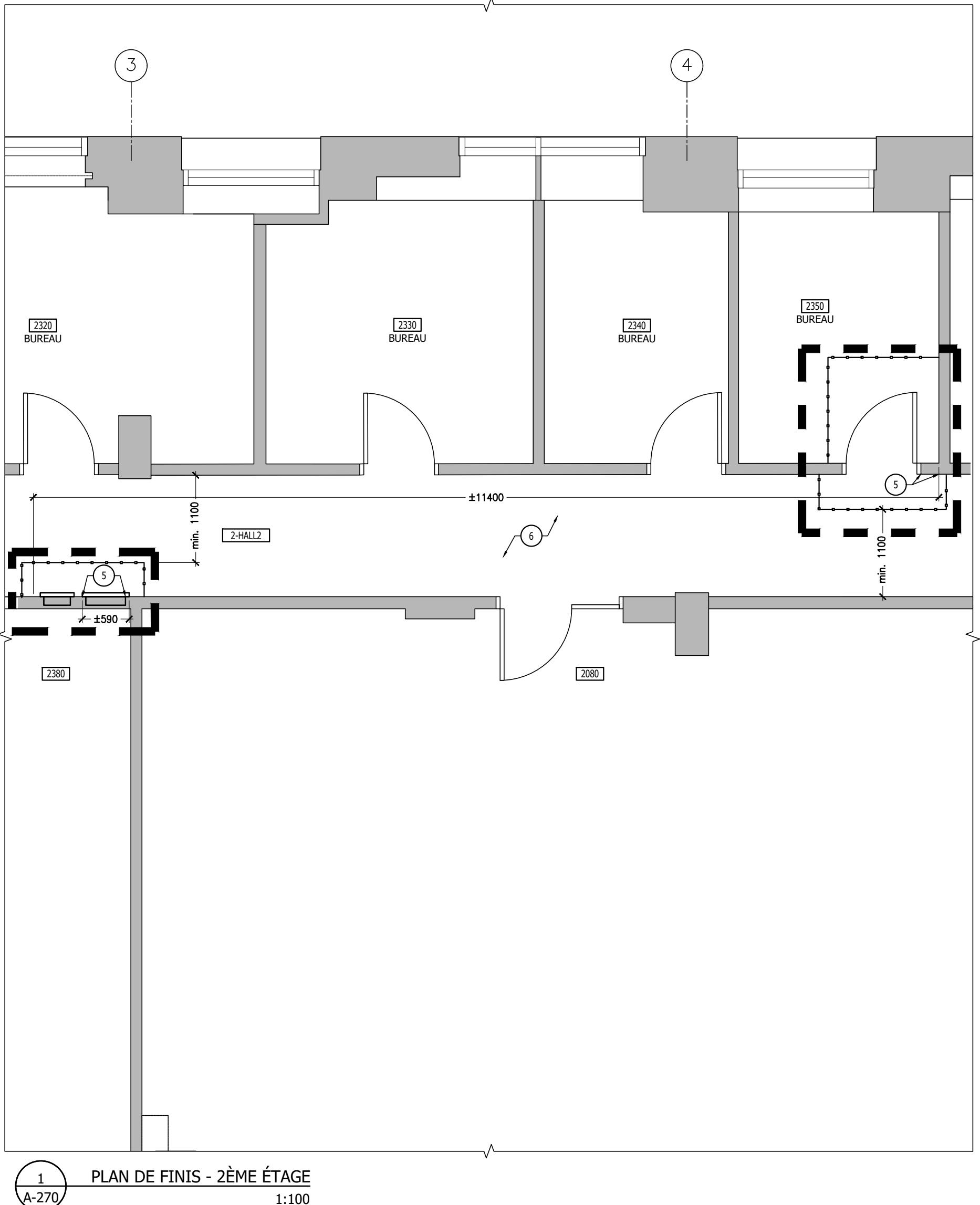
JELF FÉVRIER 2022 – OUZILLEAU

Titre du dessin :

PLAN DE FINIS – 2ÈME ET 3ÈME ÉTAGES

No. Projet McGill:	Date de début projet:
20-081	2025-03-13
Conçus:	Dessiné:
V.M	V.M
Vérifié:	Approuvé:
W.L / S.P	W.L
No. Dessin:	

A-270



LÉGENDE DES FINIS

- ■ ZONE DES TRAVAUX
- CLOISON EXISTANTE DE GYPSE CONSERVÉE
- NOUVELLE CLOISON DE GYPSE
- COLONNE EN BÉTON CONSERVÉE
- 101 PIÈCE NUMÉRO ET NOM DE LA PIÈCE
- PROTECTION TEMPORAIRE – TOILES IGNIFUGE RETARDATRICE AU FEU (ÉCRANS PARE – POUSSIÈRES IGNIFUGES)
- PORTE DOUBLE ET CADRE EXISTANTS CONSERVÉS
- PORTE ET CADRE EXISTANTS CONSERVÉS
- DOUCHE D'URGENCE EXISTANTE CONSERVÉE



COULEUR POUR CLOISON SPÉCIFIQUE DE LA PIÈCE



ZONE DE PLANCHER AVEC NOUVEAU REVÊTEMENT EN PEINTURE D'ÉPOXY

NOTE GÉNÉRALE DES FINIS

- LES ENDROITS À RAGRÉER ET À PEINTURER ILLUSTRÉS NE SONT PAS EXHAUSTIFS. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE EN ÉTAT TOUTES LES SURFACES IMPACTÉES PAR LE PROJET INCLUANT CELLES NON ILLUSTRÉES AUX DESSINS.

NOTES SPÉCIFIQUES DES FINIS

- RAGRÉER ET PEINTURER LE MUR SUR TOUTE SA HAUTEUR AVEC LA COULEUR "PT.1".
- NOUVELLES PLINTHES EN CAOUTCHOUC, 100 MM DE HAUTEUR X 3 MM D'ÉPESSEUR, DE JOHNSONITE, COULEUR NOIRE. ÉVALUER AU CHANTIER LA LONGUEUR REQUISE POUR AVOIR UNE CONTINUITÉ VISUELLE APPROPRIÉE AVEC LES PLINTHES ADJACENTES CONSERVÉES.
- PLINTHES EN CAOUTCHOUC EXISTANTE CONSERVÉE SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- REVÊTEMENT DE PLANCHER PEINT À L'ÉPOXY EXISTANT CONSERVÉ SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- RAGRÉER ET PEINTURER LES SURFACES HORS DE LA ZONE DE CHANTIER QUI ONT ÉTÉ IMPACTÉES PAR LE PROJET (PROTECTION TEMPORAIRE, INTERVENTIONS, ETC.). LES COULEURS ET LES FINIS DOIVENT ÊTRE TELS QUE LES FINIS EXISTANTS.
- GARDER LA CIRCULATION DANS LE COULOIR LIBRE EN TOUT TEMPS.
- NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER EN PEINTURE D'ÉPOXY DE COULEUR ET DE FINI TEL QUE L'EXISTANT "PT.3".
- RAGRÉER ET PEINTURER LE CADRE DE PORTE AVEC LA COULEUR "PT.2".